



2122 - Le jeûne des jours blancs selon le calendrier lunaire non solaire

question

Je suis un nouveau converti à l'Islam et je me suis mis à observer les rites de la religion parmi lesquels le jeûne du Ramadan qui m'a procuré beaucoup de bonheur. J'ai aimé pratiquer un jeûne surérogatoire et je sais que le jeûne des 13e, 14e 15e jours de chaque mois de l'année fait partie de ces Sunna. Ce sont les jours dit **jours blancs** . Mais je les fixe en fonction du calendrier solaire. Est-ce que ce que je fais est exact ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous vous félicitons pour la grâce qu'Allah vous a accordée en vous guidant vers cette religion et en vous amenant à trouver du plaisir dans Son obéissance et à vous réjouir de la pratique du jeûne qui demeure l'un des plus grands, des meilleurs actes cultuels. Voici un aperçu des mérites du jeûne :

Le mérite du jeûne est immense et il fait l'objet de hadith authentiques parmi lesquels celui qui (enseigne) qu'Allah s'est réservé le jeûne et que c'est Lui qui en récompense l'auteur de façon infiniment multipliée selon ces hadith : « ... sauf le jeûne, car il Me revient et c'est Moi qui m'occupe de la récompense (qu'il entraîne) (al-Boukhari ; 1904) **Rien n'égale le jeûne** (an-Nassaï, 4/165) cité encore dans Sahih at-targhib, 1/413 » La prière du jeûneur ne sera pas rejetée » (rapporté par al-Bayhaqui, 3/345 et cité dans as-Sisila as- Sahiha, 1797)

Le jeûneur éprouve deux joies ; il éprouve de la joie à la rupture de son jeûne et se réjouira d'avoir jeûné lors de sa rencontre avec son Maître. (rapporté par Mouslim, 2/807)

Le jeûne intercédera au profit du fidèle au jour de sa Résurrection ; il dira : ô Maître ! Je l'ai privé de nourriture et de plaisir pendant le jour. Donc laissez-moi intercéder en sa faveur (rapporté par



Ahmad, 2/174 : al-Haythamien a jugé la chaîne des rapporteurs **belle** dans al-Madjma ' , 3/181 ; Il est aussi cité dans Sahih at-targhib, 1/411) l'odeur de la bouche du jeûneur est plus agréable à Allah que celle du musc » (Mouslim, 2/807)

Le jeûne constitue un bouclier, un refuge sûr contre l'enfer .

(Rapporté par Ahmad, 2/402 ; il est cité dans Sahih at-targhib, 1/411 et dans Sahih al-djami, 3880) **Quiconque jeûne son dernier jour sur terre pour complaire à Allah, entrera au paradis** (rapporté par Ahmad, 5/391 et cité dans Sahih at-targhib, 1/412)

Le paradis comporte une porte dite Rayyan ; elle sera exclusivement utilisée par les jeûneurs puisqu'on la ferme après leur entrée et nul ne la franchira par la suite (al-Boukhari ; 1797)

Le Jeûne facultatif comble les manquements qui affectent le jeûne obligatoire. Parmi les exemples du jeûne volontaire, citons Ashoura, Arafa, **les jours blancs** , le Lundi, le Jeudi, Six jours de sharwal et le fréquent jeûne en Muhanam et en Chaaban.

Par **jours blancs** on entend les 13e, 14e et 15e jours de chaque mois lunaire, compte tenu des propos du très Haut : « Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: "Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le Hajj (pèlerinage). (Coran, 2 :189).

Les actes culturels et les délais d'attente (pour les veuves, les divorcées et d'autres) sont fixés en fonction du calendrier lunaire pas du calendrier solaire. Votre jeûne effectué sur la base de ce dernier ne correspond pas le plus souvent aux jours visés du calendrier lunaire. Quoi qu'il en soit, vous serez récompensé, s'il plaît à Allah, pour les jours que vous avez jeûnés volontairement pour complaire à Allah. Mais si vous visez particulièrement la récompense liée au jeûne des **jours blancs** recommandé par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) vous deviez apprendre le calendrier lunaire et l'utiliser pour bien situer votre jeûne.

Nous demandons à Allah de vous combler de Sa grâce, de vous raffermir dans Sa religion et de vous assister à agir de la façon qui lui est agréable et de vous réserver une généreuse rétribution. En effet, Il entend et répond. Ne nous oubliez pas, ô frère dans vos prières et pendant votre jeûne.



Puisse Allah bénir notre prophète Muhammad.